

Cigeo à Bure: un grand projet d'aménagement, plusieurs approches de la démocratie

Pierre Ginet

▶ To cite this version:

Pierre Ginet. Cigeo à Bure: un grand projet d'aménagement, plusieurs approches de la démocratie. Festival International de Géographie, Oct 2018, Saint-Dié-des-Vosges, France. hal-02266374

HAL Id: hal-02266374 https://hal.science/hal-02266374v1

Submitted on 14 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cigeo à Bure : un grand projet d'aménagement, plusieurs approches de la démocratie

Trame de la conférence scientifique proposée, acceptée et prestée au Festival International de Géographie le 06/10/2018 à St Dié-des-Vosges, Amphi lut (dev. env. 200 personnes) (Vs. actualisée 03/2019)

Pierre GINET

Professeur des Universités Université de Lorraine Pierre.Ginet@univ-lorraine.fr

Introduction

L'aménagement d'un site de stockage des déchets les plus radioactifs en Meuse est envisagé par l'Etat et les acteurs de la filière nucléaire française dès la fin des années 1980. Cette perspective a induit une virulente opposition citoyenne qui ne s'est jamais essouflée.

Interroger cette lutte citoyenne nous conduit dans la première partie de la conférence à confronter la parole des détracteurs du projet Cigeo (« Centre Industriel de stockage Géologique » : nom donné depuis 2006 au site d'entreposage envisagé) à celle de ses promoteurs. Le conflit d'aménagement qui se déroule dans cet espace aux confins de deux départements de la ruralité française profonde, mobilise des acteurs, des postures et des argumentaires que tout oppose. Celui des opposants s'est construit autour d'enjeux géopolitiques d'ordre environnemental, technologique, financier, politique et social. Des enjeux d'intérêt local mais également régional, national et même global, rassemblés pour la première fois dans un livre (Ginet, 2017), antithèse au discours officiel du promoteur du projet.

La deuxième partie de la conférence est consacrée au promoteur du projet Cigeo, qui ne peut se borner à l'usage de l'expression imprécise d'« Etat nucléaire » (Lepage, 2014) ou se réduire à l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (ANDRA). Cette notion de promoteur agrége en réalité un ensemble d'acteurs de niveau national qui entendent puiser une partie de leur « légitimité » (Lévy, 1994) auprès d'acteurs d'échelon international qu'il convient aussi d'identifier. Elle prend également appui sur des acteurs d'échelon local et régional. Une approche multiscalaire (Cox, 1998) est donc apparue nécessaire pour éclairer ces logiques organisationnelles au service du déploiement de Cigeo. Au-delà de l'inventaire des acteurs et de leurs relations, se pose également la question de leurs modalités d'action, appréhendées au travers du concept de « Gouvernance multi-niveaux (GMN) » (Dubois, 2009) particulièrement adapté pour l'analyse géopolitique des « diverses formes et enjeux des multiples inter-territorialités » (Vanier, 2008) associant acteurs et territoires dans le cadre du déploiement de ce grand projet d'aménagement.

Dans la troisième partie de la conférence, nous cherchons à analyser les liens entre le projet Cigeo et la recomposition territoriale en cours du Grand Est. Car l'impact territorial du projet ne se limiterait pas au seul site souterrain d'entreposage géologique des déchets nucléaires à

haute activité et à vie longue. Cigeo n'est pas un puit isolé en rase campagne mais participe d'un immense projet de recomposition territoriale autour d'équipements de la filière électronucléaire, qui progresse depuis trente ans, porté par le souhait inébranlable de l'Etat
d'implanter dans cette région sa méga-poubelle atomique (99% de la radioactivité produite
sur le territoire français). Une stratégie des petits pas qui diffuse ses effets dans l'espace,
l'esprit des habitants, la pratique des élus locaux, la manière dont communique la presse
quotidienne régionale, l'attitude avec laquelle une partie des chercheurs répond aux appels à
projet du promoteur de Cigeo (Ginet, 2019).

Enfin, nous proposerons tout au long de cette conférence, et en conclusion, de soulever la question de la légitimité des différentes parties prenantes (promoteurs et opposants), qui désormais, ne va plus de soi, en questionnant la place spécifique que Cigeo occupe parmi l'ensemble des autres lieux de conflit désignés par les opposants comme Grands projets inutiles et imposés (GPII).

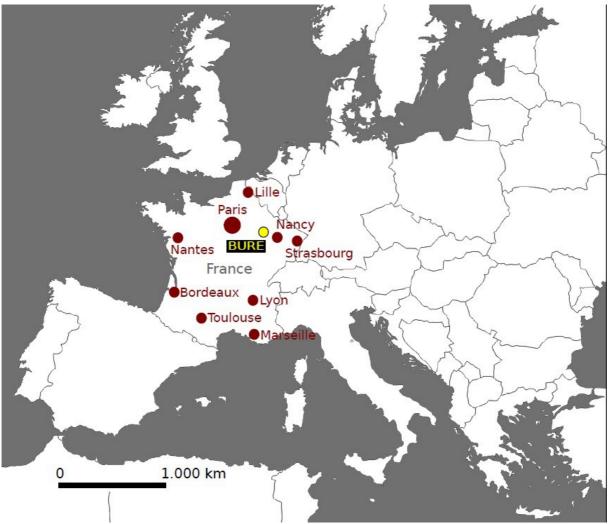
1. Problématique et méthodologie

Combler un manque scientifique et démocratique

La filière nucléaire française est confrontée au devenir de ses déchets ultimes. Leur stockage à 500 mètres de profondeur, dans le sous-sol de la Meuse, est envisagé par l'État. Alors que le promoteur étatique du projet Cigeo propose une information abondante et qualitative dans sa forme, le discours des opposants apparaît décousu. Les universitaires eux, semblent éviter toute réflexion trop critique sur ce dossier ou ne le traitent que de façon indirecte. Ainsi, malgré leur intérêt, les travaux de Garcier et Le Lay ne sont pas focalisés sur Bure mais sur la problématique du démantelement des centrales nucléaires (Garcier, Le Lay, 2015) et des déchets à faible activité. Garcier s'oriente par ailleurs depuis quelques années vers la circulation des terres rares, et s'éloigne du projet Cigeo au fur et à mesure que les enjeux liés à sa création se rapprochent et que les enjeux de recherche en géopolitique s'accroissent. Les travaux de Topçu (2013), portent sur la manière dont l'opposition au nucléaire - et pas seulement à l'enfouissement de ses déchets ultimes - a été décrédibilisée par les promoteurs de la filière, ce qui avait déjà été démontré à partir du cas de Bure (Ginet, 2007). Somme toute, comme l'écrit une jeune chercheuse, « le nucléaire (Ndla : et spécialement le projet Cigeo), sujet sensible de la société française, semble être aussi un parent pauvre et marginal de la géographie française (...) Il n'y a que très peu de littérature disponible sur ce sujet en France et en géographie » (Oiry, 2017).

Les travaux focalisés sur Bure se sont certes subitement développés dans les mois qui ont suivi la parution du premier ouvrage présentant les arguments de l'opposition citoyenne (Ginet, avril 2017), à l'instar de la thèse de Blanck (octobre 2017) ou des essais de D'Allens et Fuori (octobre 2017), et de Spurk (novembre 2017). L'intérêt scientifique de ces tous derniers ouvrages a parfois été vertement critiqué (Beauguitte, 2018). Une réflexion critique se structure aussi autour d'universitaires engagés dans la mouvance anarchiste (Graeber, 2008). On peut penser ainsi à la 2ème édition de la Conférence Internationale des Géographes et Géographies Anarchistes (Cigal) dans laquelle une parmi trente communications proposées, porte sur les déchets nucléaires... en Normandie.

Doc.1 – <u>Situation géographique du projet Cigeo à Bure (Meuse, France)</u>



Il n'en demeure pas moins que l'université, par l'impression qu'elle donne aux militants antinucléaires de positions pusillanimes voire complaisantes face à Cigeo (François, 2017), s'est en partie discréditée, en apparaissant non pas comme le lieu privilégié de la réflexion intellectuelle et de l'émancipation, mais comme un simple bureau d'études de l'Etat, chargé de cautionner ses projets inacceptés, et de contribuer à leur réalisation technique. Les militants semblent faire leur la pensée de Bourdieu : « Les puissants en mal de pensée appellent à la rescousse les penseurs en mal de pouvoir, qui s'empressent de leur offrir les propos justificateurs qu'ils attendent. (...) Quant aux chercheurs qui établissent des connaissances capables d'éclairer l'action politique, on ne s'inquiète guère des résultats de leurs travaux » (1993). Il convenait de démontrer qu'elle ne peut se résumer à cela.

C'est ce contexte qui nous a amené à rassembler l'argumentaire des opposants convaincus de l'infaisabilité de ce projet, pour permettre, dans une perspective tant scientifique que démocratique, de rétablir un équilibre de la communication entre promoteur et opposants. Le résultat de cette démarche aura été la production d'un livre (Ginet, 2017), antithèse aux arguments du promoteur du projet. En attendant la « réfutation » (Popper, 1985) des arguments qui y figurent, cet ouvrage démontre l'infaisabilité technologique du projet Cigeo en raison de sa dangerosité extrême et du caractère non-maîtrisable de cette dernière. Il

souligne aussi la dimension parfois non-démocratique de la démarche menée par ses promoteurs étatiques incarnant *a priori* la notion même de démocratie. Car finalement, ce sont bien deux approches de la démocratie qui s'affrontent : celle du promoteur étatique et celle de citoyens opposés à ce projet.

Car considérer que ce projet serait, en matière de traitement des déchets les plus radioactifs que la filière nucléaire produit, la « moins mauvaise solution » (Hulot, 2017), pose problème. Cigeo pourrait au contraire devenir la pire des solutions et constituer une bombe nucléaire sale à retardement, et le symbole irréversible de la cassure entre une élite et une plèbe actuelle et à venir. Ce projet d'aménagement aurait alors été permis par le cynisme d'une technostructure étatique qui encourage depuis des décennies la participation des habitants, la citoyenneté, les démarches bottom up tout en plaçant le site de Bure - et d'autres Grands projets inutiles et imposés (GPII) - sous contrôle policier permanent. Comme si les acteurs d'un Etat réifié, seulement soucieux de défendre des intérêts de classe (Ginet, 2019), s'opposaient à des citoyens soucieux de démocratie.

Hypothèses

Un changement d'échelon géographique (Cox, 1998), du local au global, de Bure au monde, de la géopolitique de l'aménagement à la grande géopolitique, suscite une réflexion nouvelle sur le « conflit d'aménagement » (Subra, 2014) qui se déroule à Bure. En procédant à cette analyse multiscalaire, Cigeo ressort alors comme un lieu particulièrement significatif des dérives et des apories de notre système-monde. En cela il formerait un « fait spatial total », notion qui, à l'instar de la notion d'« hyperlieu » (Lussault, 2017), s'oppose à celle de non-lieu. Cependant, au lieu de mettre en exergue la tension entre uniformisation et différenciation des lieux à l'heure de la mondialisation néolibérale, et surtout de promouvoir implicitement cette dernière à l'instar de l'oeuvre de M.Lussault, ce concept nouveau souligne la dimension aporétique des logiques spatiales trans-scalaires portées par les stratégies d'acteurs du « système-monde néolibéral » (Ginet, 2018).

L'« Etat nucléaire » (Lepage, 2014), ne serait qu'une des expressions d'un système global qui déploie sa vision idéologique et son action territorialisante au travers d'objets multiples, dont le projet d'aménagement et de développement Cigeo constitue un exemples les plus emblématiques. Cigeo serait un des marqueurs de cette géopolitique-là, davantage qu'une simple forme spatiale de l'« energopolitics » de Boyer (2014), Rodgers (2014) ou Richter (2017). Ce fait spatial total révèlerait la confrontation, la portée et les limites de la démocratie, au travers des méthodes utilisées par ses représentants institutionnels d'une part, et par les citoyens opposés au projet d'autre part, pour clamer et asseoir chacun leur légitimité. La question de la complémentarité de ces deux approches de la démocratie ou plutôt de leur antagonisme peut-être irrémédiable, se pose. Nous les aborderons successivement (Etat promoteur puis collectifs citoyens d'opposants) après avoir présenté la méthode scientifique que nous avons définie et utilisée.

Participer d'une géopolitique de l'émancipation

Enfin, par la réflexion et la posture qu'elle propose, cette conférence cherche aussi à soulever la difficulté qu'a la géographie académique, à placer au cœur de ses recherches une

dimension géopolitique qui ne soit pas de type haushoferienne, autrement dit, à l'instar de la tragique géopolitique des origines, réduite à légitimer un seul acteur (en l'occurrence le promoteur du projet Cigeo) et à l'aider à déployer sa puissance dans l'espace et la société malgré les doutes incessants qui pèsent sur la pertinence et la légitimité de son projet. Notre approche vise pour cela à articuler savoirs experts et savoirs citoyens, et à postuler la nécessité de dépasser une frontière qui apparaît sciemment entretenue entre prétendus sachants et prétendus ignorants, moyen pour les détenteurs du pouvoir et de la parole officielle de défendre le fossé entre gouvernants et gouvernés, et de conforter leur domination. Autrement dit de participer d'une géographie « nouvelle » (Santos, 1984) ou plus « insurrectionnelle » (Springer, 2018), d'une géographie appliquée qui ne soit pas aveugle, apolitique, mercenaire et intéressée assistance à maîtrise d'ouvrage, mais œuvre pleinement consciente, critique, véritablement citoyenne et donc démocratique.

2.La stratégie top down de l'État pour promouvoir le projet Cigeo

Fin 2016, 1,54 millions de m³ de déchets radioactifs sont répartis sur plus de 950 sites de stockage et d'entreposage en France métropolitaine (ANDRA, 2016).

Période Vie très courte Vie courte Vie longue (Période < 100 jours) (Période > 31 ans) (Période > 31 ans) Stockage de surface Très Faible Activité (Centre industriel de regroupement, (TFA) d'entreposage et de stockage - CIRES) Gestion par décroissance Stockage à faible radioactive sur le profondeur Faible Activité site de production Stockage de Activité (à l'étude dans le (FA) (puis évacuation dans surface cadre de la Loi du 28 les filières (Centre de stockage juin 2006) conventionnelles) de l'Aube - CSA) Moyenne Activité CIGEO (MA) Stockage réversible profond Haute Activité (à l'étude dans le cadre de la Loi du 28 juin (HA) 2006)

Doc.2 – Typologie des déchets nucléaires

Le devenir des déchets hautement radioactifs, point critique de toute la filière

Ces déchets sont classés selon leur dangerosité (Doc.1). Ils sont constitués pour 90 % de leur volume de déchets à Faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC, ex. : gravats) et pour 3 %, de déchets à Moyenne activité à vie longue (MA-VL) et à Haute activité à vie longue (HA-VL, ex. : éléments du cœur du réacteur...). Soit 400 piscines olympiques, dont 399 pour les FMA-VC, 1 pour les HA-VL d'après l'ANDRA. Une valeur cependant parfois considérée comme sous-estimée (Kempf, 2018). Les HA et MA-VL, qui seraient tous regroupés à Bure, concentrent 99,8% de la totalité de la radioactivité.

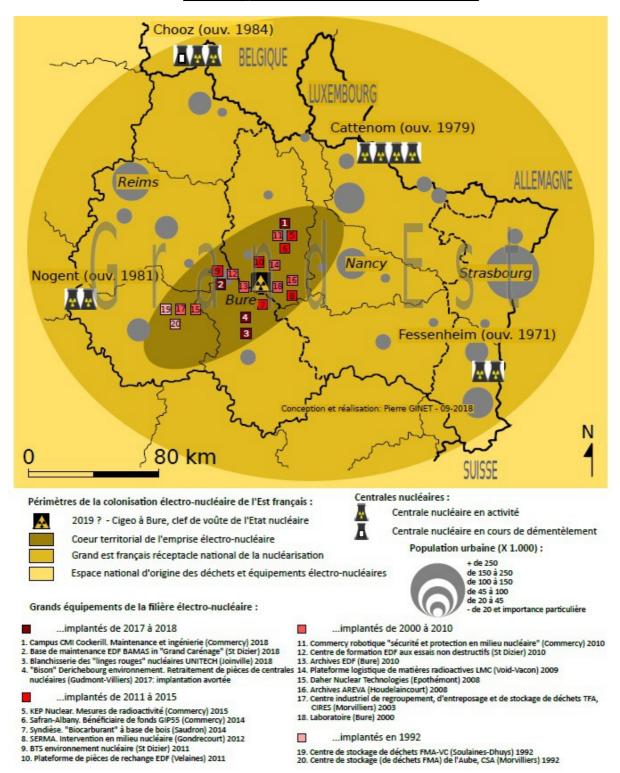
Une partie de ces déchets est entreposée sur des sites de production et d'utilisation. L'autre partie est stockée dans des centres spécialisés : dans le Cotentin, à La Hague (520.000 m³ de FMA-VC : le dernier colis y a été entreposé en 1994) ; dans l'Aube à Soulaines-Dhuys (déchets FMA), à Morvilliers, avec le Centre de stockage de l'Aube (CSA) qui relaye La Hague depuis 1992 (300.000 m³ de FMA-VC) et au Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (CIRES), qui entrepose 328.000 m³ de TFA.

Ces centres ont été implantés dans un rayon de 50 km autour de Bure, sans qu'aucune stratégie globale n'ait été explicitée (Doc.2). La Commission nationale du débat public (CNDP) a été instituée par la Loi du 2 février 1995, après que cette stratégie d'ensemble sur les rebuts de la filière nucléaire française ait déjà été mise en œuvre. Cette méthode du fait accompli employée par l'État sur une question de cette importance, soulève la question de la primauté accordée depuis toujours aux intérêts d'une filière technologique sur ceux de populations exposées à un risque nouveau. Aujourd'hui, soit trente ans après le début de cette stratégie territoriale, des collectifs citoyens commencent à se mobiliser sur la question de la sur-représentation de cancers (Villesurterre, 2018) aux abords des sites nucléarisés de ce secteur, avant même que le projet Cigeo ne soit officiellement acté.

Une transition vers des énergies décarbonnées... surtout nucléaires ?

S'il voit le jour à Bure, Cigeo s'ajouterait à la liste des centres de stockage de l'ANDRA du Grand Est. Il accueillerait la totalité des déchets HA-VL voire MA-VL (pour ces derniers, depuis l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 11 janvier 2018, la question se pose). L'État et les acteurs de la filière électro-nucléaire privilégient une seule voie, à l'instar d'autres pays nucléarisés : enfouir les déchets nucléaires les plus dangereux (cf. par exemple les travaux de Anshelm (2011), Lidskog et Erlander (1992) pour la Suède ou Marja et al. (2015) pour la Finlande). L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'AEN (Agence de l'OCDE pour l'Energie Nucléaire) encouragent cette option (OCDE, 2000). Autoriser Cigeo reviendrait, pour ses promoteurs, à démontrer que la filière électro-nucléaire est capable de gérer dans des conditions acceptables ses déchets, majoritairement issus du fonctionnement de ses centrales. Autrement dit, un encouragement à produire une énergie avantageusement présentée comme décarbonnée... jusqu'à épuisement du potentiel uranifère mondial dans une quarantaine d'années. Or, si la hausse des taxes sur le carburant suscite le mécontentement d'une partie de la société française (le mouvement des gilets jaunes est né le 17 novembre 2018 de cette contestation), l'accroissement du parc automobile électrique stimulerait la production d'énergie nucléaire, rapidement disponible en comparaison des énergies éolienne, photovoltaïque ou hydraulique. Cette transition vers l'électricité serait d'abord une transition vers le nucléaire, implicitement considérée comme propre. D'ailleurs E.Macron a déclaré : « Je fixe d'emblée à EDF une règle: aucune fermeture complète des sites. Réduire la part du nucléaire ce n'est pas renoncer au nucléaire si cela revient à importer de l'énergie sale produite ailleurs, a-t-il précisé en refusant d'enterrer le projet d'EPR (Ndla: Evolutionary Power Reactor) et sans exclure la construction d'autres réacteurs dans les décennies à venir » (Clavel, 2018). Les acteurs de la filière électronucléaire camouflés par une politique de transition écologique greenwashée retarderaient d'autant l'adoption de solutions alternatives au nucléaire. Une logique qui expliquerait la détermination des promoteurs de Cigeo à voir aboutir leur projet.

Doc.3 – Grand Est: une colonisation électro-nucléaire?



Des conflits d'intérêts omniprésents et la défense d'intérêts catégoriels

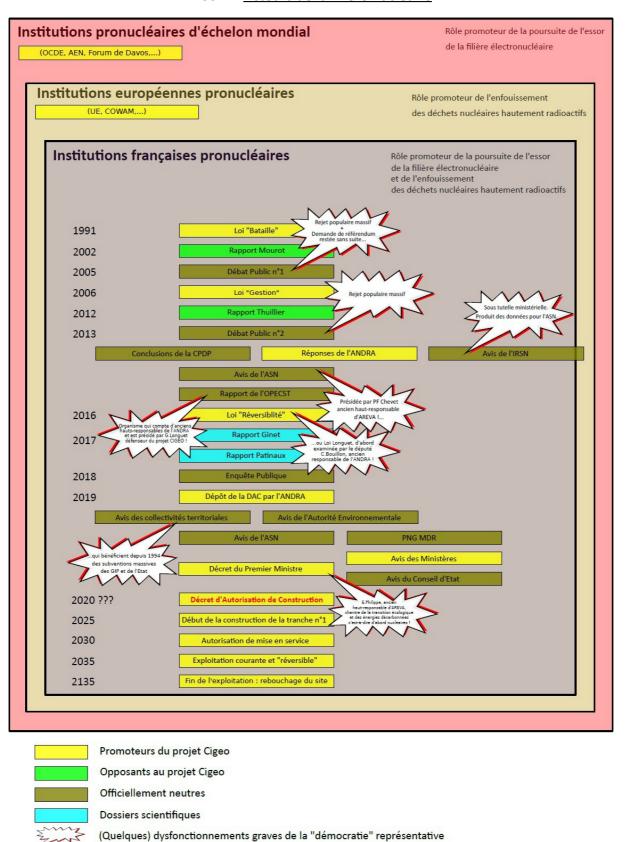
Une trentaine de sites ont été explorés en France avant de définir le lieu où stocker les déchets les plus radioactifs. Le 31 décembre 1991, la Loi Bataille « relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs » (JORF, 1992), annonce trois voies de recherche jusqu'en 2006 : le stockage géologique réversible ou irréversible, l'entreposage de longue

durée en surface, et la transmutation des éléments radioactifs à vie longue. Treize articles sur quinze concernent la première option... Cette loi évoque les notions de recherche, de réversibilité, développement local et de compensation financière. En 1993 le Conseil général de la Meuse vote unanimement en faveur de l'accueil d'un laboratoire pour l'étude de l'entreposage souterrain des déchets nucléaires. Une décision vécue par beaucoup comme une trahison de la population par ses élus, mais qui acte la nucléarisation du département. L'ANDRA entame ses travaux de prospection en 1994. Si le projet « n'est alors officiellement qu'un laboratoire en devenir, chacun devine que l'État a mis le pied dans la porte et ne le retirera plus » (François, 2017). Un Groupement d'intérêt public (GIP) est mis en place en Meuse et un autre en Haute-Marne pour assurer l'accompagnement du projet, autrement dit le versement de subventions abondantes et croissantes aux acteurs locaux, élus, universitaires qui prendront part aux recherches financées par l'ANDRA. Les expressions « achat des consciences » et « corruption » sont utilisées par les opposants pour qualifier cette méthode. Une stratégie efficace : l'ANDRA est autorisée en 1999 à ouvrir son laboratoire souterrain.

Face au choix de la « wilderness » (Cram, 2016) meusienne pour localiser les déchets nucléaires, et au sentiment d'un mépris de la ruralité, ce « trou où creuser un trou » (Ginet, 2007), le combat des opposants ne cesse pas et leur argumentaire s'étoffe. Un chercheur indépendant, A.Mourot, fait état en 2002, de ressources géothermiques près de Bure. Selon l'ASN, leur présence doit mettre fin au projet, les sites retenus pour le stockage géologique ne devant présenter aucun « intérêt particulier » (ASN, 1991) sur le plan de la géothermie pour éviter les risques liés à l'exploitation dans un avenir plus ou moins lointain. Cet « intérêt géothermique des formations du Trias du secteur de Bure est connu des services géologiques de l'État depuis la fin des années 1970 », et confirmé en 2013 (Ambroselli et al., 2017). Cependant l'État tient à son projet. Il suffit pour cela de changer la règle en considérant que cet intérêt « ne présente pas un caractère exceptionnel » (CNDP, 2014), de le démontrer à l'aide d'un sondage hydrogéologique calamiteux, produit d'une « science dévoyée » (Ambroselli et al., 2017), et de fermer les portes du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), service de l'État disposant de données objectives et anciennes...

On notera que l'ASN est présidée par P.-F.Chevet, cette personne ayant été préalablement membre du Conseil de surveillance d'Areva-Framatome jusqu'en 2006 (rebaptisé Orano en 2018), et de l'ANDRA, maître d'ouvrage de Cigeo! L'histoire de ce projet est truffée de conflits d'intérêt de ce type (Doc.3), facilitant l'action du promoteur. A ce même propos, l'Office parlementaire d'étude des choix scientifiques et technologiques (OPECST) est chargé d'informer les parlementaires sur des sujets techniques. Cet organisme est présidé par G.Longuet, fervent défenseur du projet Cigeo. C.Bouillon, Président du Conseil d'administration de l'ANDRA est également membre de l'OPECST. Comme B.Sido, sénateur de la Haute-Marne, autre défenseur notoire de Cigeo. Or la Loi prévoit que « Le Gouvernement adresse chaque année au Parlement un rapport faisant état de l'avancement des recherches sur la gestion des déchets radioactifs à haute activité et à vie longue » et que « Le Parlement saisit de ces rapports l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques » (JORF, 1992). Logiquement, J.-Y. Le Déaut, (député et ancien Vice-Président du Conseil régional de Lorraine) et B.Sido, auteurs du rapport du 9 mars 2017 sur la « sûreté des équipements sous pression nucléaire » (OPECST, 2017), ont estimé que « le stockage géologique profond est la meilleure option pour les déchets ultimes de haute et moyenne activité à vie longue » et que « le projet Cigeo est la seule option pour assurer la sûreté à long terme »...

Doc.4 – Acteurs de la filière nucléaire



L'illusion démocratique?

Pour habiller le projet de démocratie, l'État impulse deux « débats publics » organisés par la CNDP.

Le premier débat est consacré aux « options générales en matière de gestion des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue ». Il se déroule en 2005-2006, préalablement à la Loi de gestion des déchets nucléaires (JORF, 2006). En 2005, les collectifs d'opposants au projet recueillent auprès de 60.000 Meusiens et Haut-Marnais, la signature d'une pétition demandant à leurs Conseils généraux un référendum : « Êtes-vous pour la construction d'un centre d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure ? ». Les pouvoirs publics demeurent sourds. La Loi de 2006 officialise la solution du stockage géologique (et crée l'acronyme Cigeo « Centre Industriel de stockage Géologique », qui oblitère toute référence au nucléaire et à sa dangerosité) (JORF, 2006). Elle précise que l'autorisation de création ne sera délivrée que si la réversibilité du stockage est assurée au moins cent ans : un point qui fera l'objet d'un second débat public et d'une loi spécifique, en 2016. Sans attendre, la recomposition territoriale du secteur de Bure démarre. En octobre 2009, l'ANDRA rend publique sa carte de la Zone d'intérêt pour la reconnaissance approfondie (ZIRA), territoire grand comme Paris, autour des bâtiments du laboratoire souterrain de Bure. L'ampleur du projet devient palpable. Se profilent la création d'une voie ferrée de 14 km à partir de Gondrecourt et d'un terminal ferroviaire, la déviation de routes, la construction d'un complexe en surface dédié à l'arrivée, à la vérification, voire au conditionnement des déchets radioactifs, des chantiers de creusement d'une descenderie de cinq kilomètres et des galeries souterraines, la mutation des paysages avec de larges espaces destinés à recueillir les millions de mètres cubes de terres excavées... C'est un complexe industriel colossal qui s'annonce, déployant 270 km de galeries, prévoyant une ventilation en surface pour l'évacuation permanente des gaz radioactifs pendant plus de cent ans, jusqu'au rebouchage définitif du site. Cigeo n'est pas un GPII parmi d'autres mais un projet inédit et pharaonique : à cause de son coût (20 à 35 milliards d'euros... des chiffres qui devront sans doute être revus à la hausse), de sa dangerosité infinie (la demi-vie du plutonium est de 24.000 ans, de l'uranium 238 est de 4,5 milliards d'années), de sa durée de mise en œuvre (le projet a démarré il y a une trentaine d'années, et se poursuivrait pendant au moins cent ans). L'ANDRA rachète des milliers d'hectares de forêts et de terres agricoles. Dans le même temps, la Meuse se couvre de parcs éoliens, distillant l'image d'un département écolo. Si on ajoute les sites d'Orano, du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) ou d'EDF, « une nucléarisation à marche forcée » (Millarakis, 2017) du territoire est à l'œuvre. La construction de Cigeo et d'équipements en relation avec la filière électro-nucléaire spécialise de facto le Grand Est sur cette question. Une « peripheralisation » (Blowers, Leroy, 1994) du projet et une politique du fait accompli, l'aménagement d'un « paysage du nucléaire » (Pitkanen, Farish, 2017), un déni de démocratie sans doute aussi.

Tel un « cauchemar qui n'en finit pas (Ndla : et qui peu à peu) défait la démocratie » (Denord, 2016), un second débat public est organisé en 2013. Nouvel échec. Les travaux de B.Thuillier, expert indépendant, mettent en évidence en 2012 les risques technologiques liés à ce projet, gardés sous silence jusqu'alors (Ambroselli et al., 2017). Une part importante de la population se sent de nouveau trompée. Malgré ce fiasco, l'État persévère. La « Loi réversibilité » ou « Loi Longuet » (JORF, 2016), du nom du sénateur meusien défenseur du

projet, est adoptée en 2016, imposée sans débat, après avoir été examinée par le député C.Bouillon, Président du Conseil d'administration de l'ANDRA, sans que cet autre conflit d'intérêts majeur ne fasse l'objet d'un tollé. Une loi votée après que des parlementaires aient tenté, dès 2015, de faire acter la notion de « réversibilité » imposée par la Loi de 2006, à l'aide d'amendements proposés à l'occasion de la Loi Transition énergétique puis de la Loi Macron. Des amendements rejetés par le Conseil constitutionnel. Une manœuvre identifiée grâce à la vigilance de citoyens soucieux de protéger une démocratie dont ils s'aperçoivent qu'ils sont finalement la seule légitime incarnation.

Un an après le vote de la Loi Réversibilité, un chercheur démontre que « alors que la démonstration publique de la sûreté d'un stockage devient une condition d'acceptation d'un tel ouvrage, l'Andra abandonne peu à peu la prétention à produire une preuve formelle sur le modèle d'une démonstration mathématique » (Patinaux, 2017).

Or la Demande d'autorisation de construction (DAC) de Cigeo approche. Les travaux de construction de Cigeo avec une mise en service de la « phase pilote » sont prévus pour 2025/2030, malgré les graves difficultés financières des opérateurs du nucléaire (Le Hir, 2016). Si cette autorisation est accordée, la « phase pilote » recouvre un chantier de très grande ampleur : construction de toutes les infrastructures (transports, installations de surface, descenderies, etc.) et de 40 km de galeries. Cette première phase industrielle (+-25% du coût estimé) absorberait 95% des provisions que les exploitants destinent à l'ensemble du projet Cigeo jusqu'en 2156.

Cigeo, tumeur territoriale?

Cette « pensée unique » (Comblin, 2013) de l'aménagement est permise par la puissance de l'« État nucléaire » (Lepage, 2014), un État dans l'État selon la formule consacrée, un objet dont les contours se mêlent aux institutions sans qu'une limite précise puisse être aisément mise en évidence. A l'instar d'une tumeur qui se ramifie dans le tissu sain du corps. En l'occurrence du corps social, institutionnel et des territoires, le Grand Est voyant les métastases de la filière électro-nucléaire se multiplier, ses établissements scolaires fermer et sa population se clairsemer ou se rabattre sur les métropoles du Sillon Lorrain. D'autres modèles d'analyse, plus académiques et moins imagés, rendent compte de ce processus : celui de « diffusion spatiale » (Hagerstrand, 1952), de « colonialisme (...), rapport de domination qui s'exprime dans l'espace » (Rosière, 2007), de « diffusion fractale » (Sapoval et al., 1985), de « déterritorialisation » (Ginet, 2007), ou de GMN. « Qui pilote l'aménagement de notre monde polycentrique ? » interroge J.Dubois (Dubois, 2009) pour introduire la notion de GMN comme réponse à une « multiplicité d'intervenants et de centres de pouvoirs (Ndla: qui) rend peu lisible l'action publique, la répartition des responsabilités, l'exercice des droits et devoirs citoyens ou la défense de causes » (Duboix, 2009). Remplaçons cette question par « Qui pilote le projet Cigeo ? ». Y répondre ouvre à un très large panel d'acteurs publics et privés, politiques, économiques, sociaux, nationaux et internationaux. La filière nucléaire française représente 220.000 salariés, 2.500 entreprises, plus de 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 1,3 milliard investis dans la R&D. Cette filière s'articule, dans 31 pays qui défendent des intérêts communs, autour de 437 réacteurs, et des partenaires qui sont aussi en concurrence et soucieux de remporter de nouveaux marchés. Cigeo est une pièce décisive mais non isolée du système d'acteurs qui oeuvre dans le Grand Est mais rassemble des intérêts financiers et corporatistes au-delà du territoire français. Le rôle de la strate politique et des institutions publiques françaises ? Légitimer et faciliter, « démocratiquement » (selon le mantra officiel), le maintien à flot de la filière électro-nucléaire et son implantation dans les territoires. En entretenant le rêve peut-être que des acteurs locaux nourrissent de voir leur territoire transformé en « émirat municipal » construit autour du nucléaire (Meyer, 2017).

Les centrales nucléaires françaises étaient conçues à l'origine pour fonctionner jusqu'aux années 2000. Le démantèlement du parc de centrales n'a pas été anticipé. Faute de solution technologiquement et financièrement crédible, l'État a décidé d'en prolonger la durée de vie. « Grand Carénage » constitue le programme industriel impulsé en 2014 pour assurer la maintenance des centrales. Son coût, à l'échéance 2025, est estimé à 55 milliards d'euros. Un projet analogue à ceux lancés aux États-Unis, en Suisse ou en Belgique en raison, là-aussi, de la vision à courte vue de la classe politique... et, à titre d'hypothèse, du souci qu'à cette dernière d'entretenir la rente de situation des élites d'une technocratie nucléaire issue des mêmes écoles et du même milieu. En janvier 2016, en visite en Meuse, J.-B.Lévy, PDG d'EDF, confirme un investissement de 70 millions d'euros sur deux sites proches du futur centre Cigeo. 28 millions pour l'extension de son site de stockage de pièces de rechange de Velaines. 42 millions à Saint-Dizier où EDF implante une base de maintenance. Des implantations qui s'ajoutent au centre d'archivage mis en service à Bure en 2011 et au centre de formation haut-marnais d'EDF...

Le « lobby » (Libération, 2018) du nucléaire travaille son image par une communication lissée, en adoptant des chartes graphiques impeccables et en mettant en avant des éléments de vocabulaire choisis. Ou en assurant la promotion de manifestations écologistes grand public : 82.000 exemplaires d'une affiche promouvant une journée d'étude sur la faune reptilienne sont ainsi diffusés dans les boîtes aux lettres aux alentours de Bure fin septembre 2018. Ou grâce au projet Syndièse, du CEA, basé à Saudron (Haute Marne, à côté de Bure) pour la production de diesel de synthèse à partir de 90.000 tonnes par an de biomasse. Autrement dit la dévastation programmée des écosystèmes forestiers du Grand Est sous couvert d'un « développement » (Vidalou, 2017) qui semble oublier les savoir-faire régionaux (Doc.4).

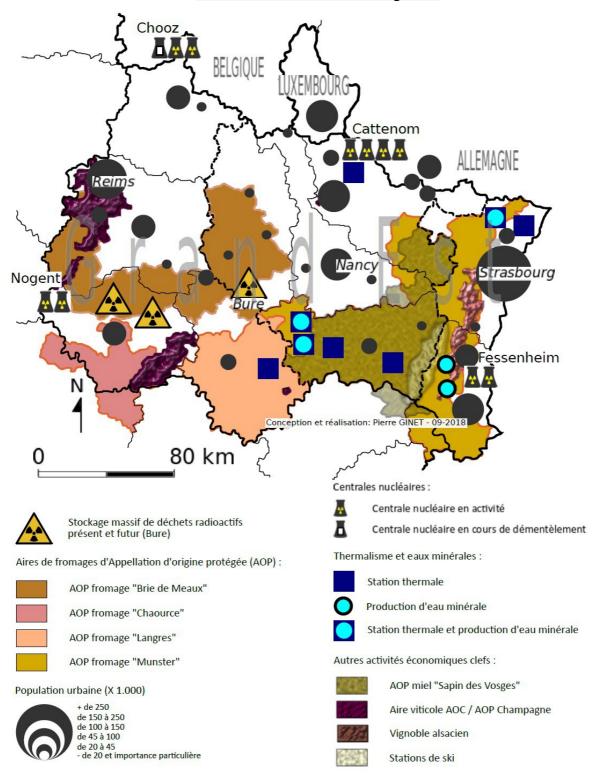
« Grand carénage » est annoncé comme une opportunité d'emploi, 2.500 ingénieurs sur les 58 réacteurs en production dans les 19 centrales du parc nucléaire français étant mobilisés (Pôle emploi, 2018). En réalité, « la mise sous perfusion financière de nos départements (Ndla: Meuse et Haute-Marne) et les promesses de création d'emplois ont emporté les consciences des décideurs » écrit une opposante (Millarakis, 2017).

3.L'opposition au projet Cigeo, approche bottom up de la démocratie

Le promoteur « légitime » (Lévy, 1994) face aux « indiens » (Endres, 2009) de la Meuse

Les collectifs citoyens luttent contre l'implantation de la poubelle nucléaire en Meuse depuis 1993. Une vingtaine d'arguments sur l'infaisabilité de Cigeo (in Ginet et al., 2017) fondent le point de vue de ces indiens de la Meuse (par allusion aux travaux d'Endres (2009) sur les indiens de la Yucca Mountain confrontés eux aussi au déploiement de la filière nucléaire).

Doc.5 - <u>Une menace sur l'économie régionale</u>?



Les enjeux et forces en présence expliquent l'opposition des deux camps et la nouvelle guerre des tranchées qui se déroule à quelques dizaines de kilomètres de Verdun, au sein d'une région dont la vocation se résumerait à un éternel sacrifice sur l'autel d'un prétendu intérêt général, qui apparaît aujourd'hui comme celui d'une filière technologique et financière. Si l'électricité d'origine nucléaire consommée en France couvrirait 17% (et non 75%) de la consommation finale d'énergie en France, l'énergie d'origine nucléaire

consommée dans le monde ne représenterait elle, qu'environ 2,5% de la totalité de l'énergie consommée (Médiapart, 2013). Un cartel du nucléaire, présent dans un nombre réduit de pays exerce une pression considérable sur leurs mandataires politiques et leurs administrations. Face à cela, les « hiboux et les chouettes » de Bure, comme se surnomment les opposants au projet Cigeo, tentent d'occuper une ligne de front physique dans le périmètre de la ZIRA, et dans les lieux d'affrontement direct entre promoteurs et opposants : Tribunal de grande instance de Bar le Duc, Bois Lejuc, village de Bure, maison de Résistance... du moins en attendant que la Loi « anti-casseurs » proposée par le Premier Ministre, ancien haut responsable d'Areva, à l'occasion de l'acte 8 du mouvement « gilets jaunes », ne permette de leur interdire toute expression locale de leur opposition qui ne serait pas encadrée par ce texte, et donc vidée de sa substance.

Un Etat légitime contre des citoyens malfaiteurs...?

Le 20 juin 2018, une vague de répression inédite s'abat sur « l'opposition citoyenne au projet Cigeo » (Ginet, 2017). Suite à une information judiciaire ouverte en juillet 2017 pour association de malfaiteurs, quatorze lieux sont perquisitionnés, des dizaines de téléphones et d'ordinateurs saisis, et neuf personnes arrêtées. Elles subissent plusieurs dizaines d'heures de garde à vue. Au total, sept personnes sont mises en examen. Placées sous contrôle judiciaire, elles n'ont plus le droit d'entrer en relation entre elles et sont interdites à Bure, parfois de l'ensemble de la Meuse et/ou de la Haute-Marne. L'omniprésence des gendarmes sur le territoire permet de contrôler l'application des directives juridiciaires.

Cette répression est proportionnelle aux failles du projet (Ginet, 2017). Bure ressort comme un laboratoire de la répression. Il permet à l'appareil d'Etat d'apprendre la manière dont les luttes citoyennes s'organisent aujourd'hui, et de mettre en place des modalités de contrôle social et de coercition les plus à même d'en venir à bout. Outre l'action judiciaire, les moyens de coercition dénoncés par les opposants emprunteraient à la lutte contre le terrorisme : « géolocalisation, balisage de véhicule, expertise génétique, perquisitions, exploitation de matériel informatique » (Zabidao, 2018). Le big data permettrait de procéder à des écoutes massives, d'assurer des géolocalisations nombreuses, tandis que le dispositif « Imsi catcher » serait utilisé pour intercepter les données de communication des téléphones portables aux alentours : « Nos moindres faits et gestes deviennent suspects et sont regardés à travers un prisme criminalisant » déclare un opposant (Zadibao, 2018). Lors des saisies de matériel, l'analyse des supports informatiques (près de 60 ordinateurs, une centaine de téléphones ont été saisis lors d'une vingtaine de perquisitions) permet d'analyser les modes d'organisation, les réseaux, de constituer des arbres téléphoniques de connaissances (Zadibao, 2018). L'action des opposants citoyens apparaît engluée et paralysée par la complexité juridique et l'action des forces de l'ordre.

Dénonçant l'enquête pour « association de malfaiteurs », plus de cent personnalités appellent à mettre fin aux contrôles judiciaires à la veille d'une audience en Cour de Cassation le 28 novembre 2018. Les nombreux blogs, comptes Facebook ou sites Internet (stopcriminalisationbure, ziradies, bureacuire, change...) servent d'outils de contre-attaque et constituent autant de lieux d'expérimentation d'une néo-démocratie en gestation. Jusqu'à la dénonciation par la Ligue des Droits de l'Homme en juin 2019 de la « surveillance constante des opposants à Cigeo, l'existence d'une justice d'exception au tribunal de Bar-le-

Duc et soupçonnant la partialité du procureur O.Glady » (Lavocat, 2019).

Pendant ce temps, l'Etat promoteur de Cigeo relance la consultation sur son projet. Après les échecs de 2006 et 2013, le Grand débat impulsé par E.Macron en janvier 2019 transfère cette même méthode à l'échelon national pour faire face au mouvement national des gilets jaunes. C'est aussi dans le cadre d'un Débat public sur le cinquième Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) que se déroule la consultation. Cette globalisation du débat pourrait permettre de diluer Cigeo dans un débat plus vaste. C.Jouanno, présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP) affirmait d'ailleurs dès 2018 : « la démocratie élue considère que la démocratie environnementale est une menace pour elle ; aller plus loin dans la prise en compte du débat public reviendrait donc à remettre en question l'ensemble du système institutionnel et représentatif » (CEDRA, 2018). D'autant plus qu'à l'instar de l'ensemble des processus participatifs, il n'existe pas d'obligation légale de suivre les conclusions d'une instance qui apparaît servir au mieux de leurre, au pire de lieu de collecte d'arguments retournés ensuite contre ceux qui les diffusent.

Un discours qui se politise et change d'échelle

La grogne d'opposants de mieux en mieux formés oblige le monde politique à développer des dispositifs participatifs, des débats publics, chambres sourdes ou sas d'infantilisation qui ne font plus illusion. L'opposition citoyenne à ces démarches conduit à un début de prise de conscience de l'existence d'une logique globale présidant à l'aménagement d'infrastructures telles que Cigeo. En Meuse et Haute-Marne, les associations se sont à l'origine opposées au projet d'enfouissement des déchets nucléaires au travers de discours bornés à des aspects techniques ou réduits à des logiques locales. Une approche qui a longtemps accordé trop peu d'importance aux logiques néolibérales supranationales auxquelles Cigeo est relié (Ginet, 2018), et qui se définissent par la subordination du pouvoir politique, - dont le rôle se réduit à n'être plus que la surface du politique, son visage de légitimation -, au pouvoir d'acteurs financiers et économiques privés.

Les combats anti-GPII, y compris à Bure, voient en effet leurs discours évoluer et emprunter au marxisme, aux écrivains américains de la liberté, à l'anarchisme. On y trouve Marx, Lefèvre, Harvey, Thoreau... Le combat contre Cigeo n'a rien d'un combat Nimby. Certes, très peu d'emplois sont créés en Meuse, et le projet présente une dangerosité extrême et nonmaîtrisable (Doc.5). Mais plus que contre ces risques, les protagonistes de cette lutte mènent, fortuitement au départ, et de plus en plus consciemment désormais, un combat contre les dérives engendrées par la concentration du capital financier, social, culturel et politique dans les mains d'une aristocratie ayant partie liée avec les acteurs de la filière nucléaire, et dont Cigeo n'est qu'un des « artefacts géographiques » (Ginet, 2018). Hasard ou coïncidence, depuis mi-2017, date de parution du livre sur la résistance citoyenne à Cigeo où est développée la notion de « système de Davos » (Ginet, 2017) la convergence des luttes et l'extension de « l'espace d'engagement » (Cox, 1998) des collectifs d'opposants pour la démocratie et la défense d'un intérêt général qui ne soit pas qu'un concept instrumentalisé devient visible. Un communiqué commun de deux grands collectifs opposés à Cigeo, l'EODRA et le CEDRA, en date du 28 novembre 2017, en témoigne : « De Bure à Notre-Dame-des-Landes, du Limousin à Dijon, nous avons dénoncé ensemble la présence de ce verrou antidémocratique qui nous rassemble au-delà de la singularité de nos batailles. Le sens de nos luttes se rejoint face aux connivences et aux méthodes de ceux que l'on a en face de nous. Nous sommes alliés, pour mettre en lumière ce qui ne se voit pas mais qui rythme pourtant ce fameux « système », si abstrait dans l'idée, mais si concret dans ses implications » (CEDRA, 2017). Et le mouvement des « gilets jaunes », né le 17 novembre 2018 va dans le même sens.

Conclusion : Enterrer les déchets hautement radioactifs français dans l'espace rural, ...avec la démocratie ?

En s'appuyant sur la typologie proposée par Dubois (2009) appliquée au promoteur du projet Cigeo, sa GMN apparaît particulièrement « efficace pour compenser l'éclatement des acteurs » (Dubois, 2009). Elle contribue aussi à conforter le pouvoir d'une technostructure qui tente, de plus en plus difficilement, d'asseoir sa légitimité sur sa scientificité et le mandat qu'elle reçoit des institutions publiques : « Les techniciens de l'aménagement, grands gagnants du brouillage des cartes » (Dubois, 2009). Or la GMN contribue à « une forme d'anarchie territoriale » (Dubois, 2009) mettant dos à dos monde politique et technique d'un côté, habitants et citoyens de l'autre. Si cette forme de gouvernance de projet est aussi une « gouvernance des caisses vides » (Dubois, 2009), elle perd sa crédibilité en raison de cette « stratégie des petits arrangements et du coup par coup » (Dubois, 2009) qu'elle porte en elle et qui mine son caractère démocratique. Elle souligne aussi qu'un territoire comme le sud-Meusien n'a rien d'autonome mais est « sous influence extérieure » (Dubois, 2009), et « conforte le pouvoir des acteurs déjà les plus puissants » (Dubois, 2009). In fine, l'appareil d'Etat apparaît sous la tutelle de puissances industrialo-financières, comme le démontre la mise en scène démocratique du projet Cigeo. Son rôle peut, à de nombreux égards, être interprété comme celui d'une instance de légitimation servant à défendre les intérêts catégoriels de la filière électro-nucléaire et ses acteurs. Les « classes moyennes et laborieuses » (Le Monde, 2018), elles, mènent des vies de plus en plus segmentées, surchargées, précaires, tunélisées et aliénées, facilitant leur contrôle social. Et une colère gronde et s'exprime : à Bure, dans de nombreux GPII et, sous la forme du mouvement « gilets jaunes » depuis novembre 2018. De nombreux citoyens rejettent les dispositifs participatifs proposés par l'Etat. L'enjeu majeur pour ce dernier demeure pourtant de faire accepter des politiques publiques et une vision du monde de moins en moins acceptales. La confiance en la démocratie représentative s'effrite. Même la notion de « démocratie négociée » (Bussi, 2017) ressemble à un subterfuge de plus. Les débats publics, locaux et nationaux, apparaissent comme des méthodes au service des décideurs pour sonder la vulnérabilité géopolitique de territoires et donc leur capacité à recueillir des projets refusés ailleurs. Bure, comme désormais l'ensemble des terrains de la contestation, démontre le fossé de plus en plus profond qui sépare approche rawlsienne et harveysienne de la justice sociale et territoriale, autrement dit entre une démocratie représentative accusée de ne plus représenter que des intérêts de classe, et une démocratie directe, envisageable désormais. L'avenir, la DAC en particulier, montrera si, plus que jamais « entre deux droits égaux, la force tranche » (Marx, 1867). Une DAC dont l'échance a été retardée à plusieurs reprise, le « pouvoir d'indécision » (Barthe, 2006) dont semble faire usage le promoteur du projet, pouvant servir celui-ci. Possiblement, la confrontation sera décisive, entre Droit positif de l'appareil d'Etat et de ses représentants à la légitimité confisquée et contestée mais détenteurs de la puissance coercitive, et droit naturel de populations expérimentant, à l'heure d'Internet et des réseaux sociaux, une démocratie sans Etat (Scott, 2009) au travers de la forme directe que cette dernière pourrait prendre.

Bibliographie

AMBROSELLI E., FRACHISSE M., VIRRION R., 2017, La ressource géothermique à Bure ou l'histoire d'une science dévoyée, in Ginet P., L'opposition citoyenne au projet Cigeo : Cadrage géographique et enjeux géopolitiques locaux et globaux, Paris, L'Harmattan, 184p (p. 53-61).

ANDRA, 2016, Inventaire national des matières et déchets radioactifs, https://inventaire.andra.fr/inventaire Consulté le 5 octobre 2018.

ANSHELM Jonas, Vasilis GALIS, 2011, « (Re-)constructing Nuclear Waste Management in Sweden: The Involvement of Concerned Groups 1970-2010 », https://www.semanticscholar.org/paper/20-(-Re-)-constructing-Nuclear-Waste-Management-in-Anshelm-Galis/ade2bac1913349a407ae9b2ccdaec0ee79d0f0ff

ARBORIO Anne-Marie, FOURNIER Pierre, 2012, « L'enquête et ses méthodes – L'observation directe », Paris, A.Colin, 126 p. BARTHE Yannick, 2006, *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires,* Paris, Ed. Economica, coll. « Études politiques », 239 p.

BAUMAN Z., 2013, La vie liquide, Paris, Fayard, 266 p.

BEAUGUITTE L., 2018, « Bure : sur 4 ouvrages récents », Espaces et radicalités – Luttes de territoires et géographie des cultures radicales, 8 janvier, https://esprad.hypotheses.org/327

BEAUGUITTE L., GIRAUD T., GUEROIS M., 2016, « Un outil pour la sélection et la visualisation de flux : le package flows », Netcom, 29(3-4), https://netcom.revues.org/2134

BERTAUX Daniel, 2010, « L'enquête et ses méthodes – Le récit de vie », Paris, A.Colin, 126 p.

BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, 2012, « L'enquête et ses méthodes - L'entretien », Paris, A.Colin, 126 p.

BLANCK Julie, 2017, Gouverner par le temps. La gestion des déchets radioactifs en France, entre changements organisationnels et construction de solutions techniques irréversibles (1950-2014), Thèse de sociologie, Institut d'études politiques de Paris, 199 p.

BLOWERS Andrew, LEROY Pieter, 1994, « Power, politics and environmental inequality: A theoretical and empirical analysis of the process of 'peripheralisation' », Environmental Politics, 3:2, 197-228, 10.1080/09644019408414139

BOURDIEU P., 1993, Notre état de misère, l'Express.

BOYER Dominic, 2014, « Energopower: An Introduction », Anthropological Quarterly.

BUSSI M., 2017, « Pour une géographie de la démocratie », L'Espace Politique, vol. 2007-1.

CEDRA, 2018, « Pourquoi un grand cycle de conférences (Décembre - Avril 2019) dans le Grand-Est autour du projet Cigeo et du nucléaire ? », Communiqué du 22 novembre 2018, https://cedra52.jimdo.com/2018/11/22/grand-cycle-de-conf %C3%A9rences-d%C3%A9cembre-avril-2019-dans-le-grand-est-autour-du-projet-cig%C3%A9o-et-du-nucl%C3%A9aire/

CEDRA, 2017, « Le CEDRA et l'EODRA appellent à des actions dans toute la France (et au-delà) contre la nucléocratie ». Communiqué du 28 novembre 2017, https://cedra52.jimdo.com/2017/11/28/le-cedra-et-l-eodra-appellent-%C3%A0-des-actions-dans-toute-la-france-et-au-del%C3%A0-contre-la-nucl%C3%A9ocratie/

CHAUVEAU L., 2012, « Stockage des déchets nucléaires: « réversible » ou pas « réversible » ? », Science & Avenir. https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/stockage-des-dechets-nucleaires-reversible-ou-pas-

reversible_9429, mis en ligne le 19 décembre 2012, consulté le 5 octobre 2018.

CLAVEL G., 2018 « Discours d'Emmanuel Macron : 14 réacteurs nucléaires seront fermés d'ici 2035 », New-York, *Huffington Post* (27 novembre). https://www.huffingtonpost.fr/2018/11/27/discours-demmanuel-macron-14-reacteurs-nucleaires-seront-fermes-dici-2035 a 23602009/

COMBLIN J., 2003, Néolibéralisme, pensée unique, Paris, L'Harmattan, 198 p.

COPANS Jean, 2011, « L'enquête et ses méthodes – L'enquête ethnologique de terrain », Paris, A.Colin, 126 p.

COX K., 1998, « Spaces of dependence, spaces of engagement and the politics of scale, or : looking for local politics », *Political Geography*, vol.17/1, pp. 1-23.

CRAM Shannon, 2016, « Wild scenic wasteland: conservation politics in the nuclear wilderness », *Environmental humanities*, 7(1), p. 89-105.

D'ALLENS G., FUORI A., 2017, Bure, la bataille du nucléaire, Paris, Le Seuil, 160 p.

DARDOT P., LAVAL C., 2016, Ce cauchemar qui n'en finit pas. Comment le néolibéralisme défait la démocratie, Paris, La Découverte, 247 p.

Débat Public – Plan National de Gestion des Matières et déchets Radioactifs (PNGMDR) 5ème édition 2019-2021, 2019, « Clarification des controverses techniques. Note de synthèse », Paris, 21 mars, 37p.

DENORD F., 2016, Le néo-libéralisme à la française : Histoire d'une idéologie politique, Paris, Agone, 465 p.

Deuxième conférence Internationale des Géographes et Géographies Anarchistes (CIGAL), 2019, Rabastens, « Se réapproprier le territoire, lutter contre les dominations », 12-16 juin.

DUBOIS J., 2009, Les politiques publiques territoriales. La gouvernance multi-niveaux face aux défis de l'aménagement, Rennes, Presses Unversitaires de Rennes, 216 p.

ENDRES Danielle, 2009, « The rhetoric of Nuclear Colonialism: Rhetorical exclusion of American Indian arguments in the Yucca Mountain nuclear waste siting decision », *Communication and critical studies*, 6(1), pp. 39-60

FRANÇOIS C., 2017, Déchets nucléaires, la quête de l'acceptabilité sociale, in Ginet P., L'opposition citoyenne au projet Cigeo : Cadrage géographique et enjeux géopolitiques locaux et globaux, Paris, L'Harmattan, pp. 75-94.

GADAULT T., 2018, « Affaire Areva : la monstrueuse amende qui menace la France », *Capital.fr.* consulté le 3 novembre 2018.

GARCIER Romain, Le LAY Yves-François, 2015, « Déconstruire Superphénix. », EspacesTemps.net https://www.espacestemps.net/articles/deconstruire-superphenix/

GINET P., 2019, « Le (néo)libéralisme aura-t-il la peau de la démocratie ? », Mondes Sociaux, juin.

GINET P., 2018, Transitions néolibérales, Paris, L'Harmattan, 234 p.

GINET P. (Dir.) et al., 2017, L'opposition citoyenne au projet Cigeo : Cadrage géographique et enjeux géopolitiques locaux et globaux, Paris, L'Harmattan, 184 p.

GINET P., 2015, « Bure 2150: Une fiction géographique ? L'enfouissement des déchets nucléaires, du forcing institutionnel à la catastrophe », Saint-Dié, Festival International de Géographie, poster, https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01407914/, consulté le 21/02/2019

GINET P., 2007, « Bifurcation de trois trajectoires rurales sous influence périmétropolitaine: La vallée de la Marne entre Champagne, Perthois et Vallage », Actes du colloque international « Héritages et trajectoires rurales en Europe », FRE 3027 MTF

GRAEBER David, 2004, Fragments of an Anarchist Anthropologys, Chicago, Prickly Paradigm Press, 164 p.

HULOT N., 2017, Déclaration orale au Sénat en réponse à une question de Franck Menonville sénateur de la Meuse, Paris.

JORF n°0172 du 26 juillet 2016, Loi n° 2016-1015 du 25 juillet 2016 précisant les modalités de création d'une installation de stockage réversible en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue.

JORF n°149 du 29 juin 2006, Loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

JORF n°1 du 1 janvier 1992, Loi n° 91-1381 du 30 décembre 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs.

KEMPF H., 2018, « Déchets nucléaires : il faut que l'État cesse de mentir », Reporterre le quotidien de l'écologie, https://reporterre.net/Dechets-nucleaires-il-faut-que-l-Etat-cesse-de-mentir, mis en ligne le 16 février 2018, consulté le 2 janvier 2019.

LECORNU S., 2018, Visite du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, en Meuse et Haute-Marne (verbatim).

LE HIR P., 2016, « Les nuages s'amoncellent sur la sûreté nucléaire », Le Monde, https://www.lemonde.fr/energies/article/2016/05/25/les-nuages-s-amoncellent-sur-la-surete-

nucleaire 4926507 1653054.html, mis en ligne le 25 mai, consulté le 10 janvier 2019.

Le Monde, Agence France Presse, 2018, « Gilets jaunes : Macron souhaite apporter « une réponse claire » aux « classes moyennes et laborieuses » », (25 novembre).

LEPAGE C., 2014, L'Etat nucléaire, Paris, Albin Michel, 240 p.

Le Point, 2018, « Chasse: Hulot dénonce l'influence des « lobbies dans les cercles du pouvoir » », Le Point, https://www.lepoint.fr/politique/hulot-denonce-l-influence-des-lobbies-dans-les-cercles-du-pouvoir-28-08-2018-

2246291 20.php, mis en ligne le 28 août 2018, consulté le 10 janvier 2019.

LEVY Jacques, 1994, L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 442 p.

LEYRIT Christian, 2014, Bilan du Débat Public de la CNDP. https://www.debatpublic.fr/sites/cndp.portail/files/documents/cndp-lettre-2014-02.pdf.

Libération, 2018, « Un rapport commandé par Nicolas Hulot préconise la construction de six réacteurs nucléaires », Libération.

LIDSKOD Rolf, ELANDER Ingemar, 1992, « Reinterpreting Locational Conflicts: NIMBY and nuclear waste management in Sweden », *Policy & Politics*, Vol. 20, N°4, Octobre, pp. 1-16. https://doi.org/10.1332/030557392782454033

LUSSAULT M., 2017, Hyper-lieux. Les nouvelles géographiques politiques de la mondialisation, Paris, Seuil, 307 p.

MARJA Ylonen, LITMANEN Tapio, KOJO Matti, LINDELL Pirita, 2015, « The (de)politicisation of nuclear power: The Finnish discussion after Fukushima », *Public Understanding of Science*.

MARX K., 1993 (ed. orig. 1867), Le capital. Critique de l'économie politique, Paris, PUF, 495 p.

Mediapart, 2013, « L'illusion et les mensonges du nucléaire en France », Médiapart.

MEYER T., 2017, « Le nucléaire et le territoire. Regard sur l'intégration spatiale des centrales en France », *Géoconfluences*, (novembre), http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/nucleaire-territoires-france.

MILLARAKIS R., 2017, Cigeo, cheval de Troie de la nucléarisation à marche forcée d'un territoire, in Ginet P., L'opposition citoyenne au projet Cigeo: Cadrage géographique et enjeux géopolitiques locaux et globaux, Paris, L'Harmattan, 184 p (p. 112-129).

MOUROT A., 2002, « Lorraine-Champagne-Ardennes - Bure et Règle Fondamentale de Sûreté », Comité Local d'Information et de Suivi du Laboratoire souterrain de recherche sur la gestion des déchets radioactifs.

OCDE, 2000, Le point sur l'évacuation des déchets radioactifs en formation géologique, n°51436, p34.

OIRY Annaig, 2017, « Vers une géographie du risque nucléaire ? », *EchoGéo* 42-2017, http://journals.openedition.org/echogeo/15173

OPECST, 2017, « La sûreté des équipements sous pression nucléaires », Rapport de J.-Y. Le Déaut, député et B. Sido, sénateur, fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques n° 462 (2016-2017) - 9 mars.

PATINAUX L., 2017, Enfouir des déchets nucléaires dans un monde conflictuel. Une histoire de la démonstration de sûreté de

projets de stockage géologique, en France (1982-2013), thèse de doctorat en histoire des sciences, Paris, EHESS.

Pôle Emploi, 2018, « Nucléaire : de nombreuses offres d'emploi à saisir ! » https://www.pole-emploi.fr/actualites/nucleaire-de-nombreuses-offres-d-emploi-a-saisir--@/article.jspz?id=442808, consulté le 28 octobre 2018.

PITKANEN Laura, FARISH Matthew, 2017, « Nuclear landscapes », *Progress inHuman Geography*, https://doi.org/10.1177/0309132517725808

POPPER K., 1985, Conjectures et réfutations. La croissance du savoir scientifique, Paris, Payot, 610 p.

RAWLS J., 1987 (ed. orig. 1971), Théorie de la justice, Paris, Le Seuil, 666 p.

LAVOCAT Lorène, 2019, « La Ligue des droits de l'Homme dénonce le harcèlement des opposants au site de déchets nucléaires de Bure », *Reporterre*, 20 juin, reporterre.net/La-Ligue-des-droits-de-l-Homme-denonce-le-harcelement-des-opposants-a-Cigeo

RICHTER Jennifer, 2017, « Energopolitics and nuclear waste: Containing the threat of radioactivity », Energy Research and Social Science. https://doi.org/10.1016/j.erss.2017.06.019

ROGERS Douglas, 2014, « Energopolitical Russia: Corporation, State, and the Rise of Social and Cultural Projects », Anthropological Quarterly, Vol. 87, No. 2 (Spring 2014), pp. 431-451, https://www.jstor.org/stable/43652705

ROSIÈRE S., 2007 (2ème ed.), Géographie politique & Géopolitique, Paris, Ellipses, 424p.

SANTOS M., 1984 (ed. orig. 1980), *Pour une géographie nouvelle. De la critique de la géographie à une géographie critique*, Paris, Publisud, 189 p.

SINGLY (de) François, 2012, « L'enquête et ses méthodes – Le questionnaire », Paris, A.Colin, 126 p.

SAPOVAL B., ROSSO M., GOUYET J.-F., 1985, « The fractal nature of a diffusion front and the relation to percolation », *Journal of Physique Letter*, Ecole Polytechnique, pp. 149-156.

SPRINGER Simon, 2018, Pour une géographie anarchiste, Montréal, Lux Editeur, 312 p.

SCOTT James C., 2009, *The Art of Not Being Governed. An Anarchist History of Upland Southeast Asia*, New Haven & London, Yale University Press, 464 p.

SPURK J., 2017, Les limites de l'indignation ou la révolution commence-t-elle à Bure ? », Paris, Editions du Croquant, 190 p.

SUBRA P., 2017, Zones A Défendre. De Sivens à Notre-Dame-des-Landes, Paris, Editions de l'Aube, 144 p.

TOPÇU Sezin, 2013, La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée, Paris, Seuil, 349 p.

VANIER M., 2008. Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité, Paris, Economica, 200 p.

VIDALOU Jean-Baptiste, 2017, Etre forêts. Habiter des territoires en lutte, Paris, Zones, 144 p.

Villesurterre, 2018, « Pourquoi trop de cancers autour de Soulaines ? », NewsLetter n°38, https://www.villesurterre.eu/images/stories/NewsLetter-38.pdf, mis en ligne le 17 août 2018, consulté le 2 novembre 2018. ZADIBAO Les battements du bocage, 2018, « Isoler le noyau Bure », (30 novembre), https://zadibao.net/2018/11/30/isoler-le-noyau-bure/